

LE HÉROS DU SERVICE

Conditions générales

Article 1 : Conditions générales

Nos prestations de services sont soumises aux conditions générales de vente suivantes, entières et sans réserve, sauf dérogation expresse de notre part.

Article 2 : Agrément préfectoral

Le Héros du Service est une société prestataire de services agréée par l'Etat, donc le client peut réduire de son impôt à payer, 50% du montant total de toutes les factures réglées dans l'année. La société Le Héros du Service s'engage à faire parvenir au client, l'attestation fiscale annuelle, lui permettant cette réduction de 50% de la totalité des factures réglées. Conformément à l'article 199 sedecies du CGI, seules les factures acquittées ouvrent droit à cette réduction d'impôt.

Article 3 : Assurance professionnelle

Le Héros du Service est assurée pour toutes les dommages que pourraient causer ses intervenants au domicile du client avec une franchise de 200 €. Le Héros du Service n'est pas responsable des dommages dus à la défectuosité des matériels et des produits d'entretien du client. Tout dommage doit être signalé par le client, au plus tard, dans les 48 heures suivant la prestation, par courrier recommandé, à l'adresse du siège social, avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi.

Article 4 : Ouverture de dossier

L'ouverture d'un dossier client auprès de Le Héros du Service ne fait l'objet d'aucun frais.

Article 5 : Durée

Les prestations sont sans engagement de durée. Toute intervention régulière ou ponctuelle, a une durée minimale de deux heures. Elles peuvent être résiliées après un préavis de deux semaines, par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse du siège social. En cas de non-respect du préavis, les prestations prévues seront dues à Le Héros du Service.

Article 6 : Organisation

Le choix d'organisation du Le Héros du Service est

- Les prestations régulières : Le Héros du Service s'engage à envoyer une facture mensuelle pour les heures réalisées et pour les frais de gestion.

Article 7 : Mode de règlement

Les règlements se font par :

- Chèques à l'ordre de Le Héros du Service à réception de la facture;
- CESU (Chèque Emploi Service Universel) complétés par chèques à réception de la facture.

Article 8 : Matériel et produits d'entretien

Le matériel et les produits d'entretien employés pour la réalisation des prestations sont exclusivement fournis par le client, qui s'engage à ce que ceux-ci soient conformes aux normes de sécurité en vigueur et en bon état.

Article 9 : Non réalisation de la prestation

Toute intervention non réalisée, pour une raison indépendante de Le Héros du Service, sera facturée au client, à raison de 2 heures. Les frais de déplacement seront dus également.

Article 10 : Retard de règlement

Toute facture impayée à échéance entrainera une indemnité forfaitaire de 15 € en sus des factures, plus le règlement d'intérêt de retard d'une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur. Si ce recouvrement amiable ne donnerait pas satisfaction dans les 15 jours suivant la date d'envoi de notre démarche, le recouvrement sera fait par voie contentieuse. Les frais de recouvrement par voie contentieuse s'ajouteraient aux frais précédents, toute facture recouvrée par voie contentieuse sera majorée d'une indemnité forfaitaire de 20 %. Tout défaut de règlement entrainera la suspension des prestations.

Article 11 : Force majeure

Un cas de force majeure est un événement indépendant et exceptionnel faisant obstacle au fonctionnement normal de Le Héros du Service. Dans le cas où un cas de force majeure interviendrait, Le Héros du Service suspendrait toutes ses obligations contractuelles.

Article 12 : Conditions particulières

Le client s'interdit d'employer de manière directe ou indirecte sauf autorisation expresse, tout salarié qui lui aurait été proposé par Le Héros du Service pour effectuer les prestations de services à domicile. Cette interdiction est limitée à un an après le règlement de la dernière facture de Le Héros du Service. Dans l'hypothèse où cette condition ne serait pas respectée par le client, celui-ci sera susceptible d'une action en concurrence déloyale, et sera porté devant le tribunal de grande instance du lieu du siège social de Le Héros du Service. Le client peut éventuellement se libérer de cette interdiction exclusivement après accord de Le Héros du Service accompagné du respect d'un préavis d'un mois, plus le versement d'une indemnisation du préjudice de 1000 € (mille euros)

Article 13: Tarifs

Les conditions tarifaires sont susceptibles d'être modifiées sans préavis, notamment en cas d'évolution de la législation sociale ou fiscale en vigueur. Le tarif dégressif s'applique en cas de prestations régulières.